

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2011

Sont excusés : Mme et Mrs CHAUVIN, DELAUNAY, DOLBOIS, DUFETEL

Pouvoirs : Mr DOLBOIS à Mr DUGUE
Mme DUFETEL à Mr BRIAND

Madame BOMARD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu à l'unanimité.

1. Participation aux dépenses fonctionnement des écoles

Le Conseil Municipal fixe le montant des participations pour l'année scolaire 2011-2012 :

- Pour la commune de Denée, réciprocité sur la base de 378,43 €
- Pour la commune de Murs Erigné, réciprocité sur la base de 123,00 € par enfant scolarisé en école primaire et 133,00 € par enfant scolarisé en école maternelle.
- Pour les autres communes : 450 € par enfant scolarisé en école primaire et 470 € par enfant scolarisé en école maternelle.

Pour l'année scolaire écoulée, la commune a participé à la scolarité hors commune de 33 enfants résidants à Mozé sur Louet et a reçu la participation pour 7 enfants résidants hors commune et scolarisés à Mozé sur Louet.

2. Contrat de maintenance des installations électriques

Le contrat de maintenance est échu. Il est proposé de valider un nouveau contrat de 3 ans avec l'entreprise la mieux disante, à savoir la société Anjou Concept Elec, prestataire actuel pour un montant de 1 100 € HT/an. Accord du Conseil Municipal.

3. Décision modificative de budget

Le Trésor Public demande que la facture de travaux d'enfouissement de réseaux de France Télécom soit mandatée sur le chapitre 20 en subvention d'équipements. Il convient de transférer des crédits du chapitre 21 au chapitre 20.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

4. Dépenses d'investissements supplémentaires

La commune de Mozé sur Louet s'est portée candidate et a été retenue par la Trésorerie Générale pour la dématérialisation des opérations financières.

Quelques élus s'interrogent sur la possible mutualisation des moyens matériels au niveau intercommunal.

Afin de mener à bien cette évolution, il est décidé d'acquérir un logiciel Magnus (3 185 €) et de mettre en place les formations correspondantes.

Les crédits nécessaires seront transférés du chapitre 21 au chapitre 20.

5. Location Espace Loisirs « le Coteau » : demande de remboursement des arrhes

Suite au décès du frère du futur marié, quelques jours avant le mariage, la cérémonie a été annulée.

Il a été demandé le remboursement des arrhes de la location de la salle.

Le Conseil Municipal donne son accord.

6. Indemnité représentative de logement : revalorisation 2011

Sur la demande de la Prefecture, le conseil Municipal émet un avis favorable sur le principe d'indexer le taux de l'IRL sur celui de la Dotation Spéciale Instituteurs.

Pour mémoire, la commune n'a pas versé cette indemnité en 2010/2011, puisque les enseignants en place ont le statut de professeur des écoles.

7. Convention financière relative à la couche de roulement RD 204

Monsieur le 1er adjoint expose que le Conseil Général propose la mise en place d'une convention qui a pour objet de définir les modalités de participation financière du Département pour la réfection de chaussée de la RD 204, que la commune va réaliser dans le cadre de l'opération de sécurisation du bourg, selon l'étude de Pragma Ingénierie.

Il donne lecture de cette convention qui fixe la participation à 19 992 €.

Le Conseil Municipal accepte les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

8. Projet d'identification des entrées de bourg réalisé par la commission tourisme intercommunale

Lors de la réunion de juillet, le conseil a pris connaissance de l'étude d'Agrocampus et a décidé d'y adhérer.

Le Conseil Municipal donne son accord sur la proposition concernant Mozé sur Louet et demande que l'étude soit poursuivie avec un estimatif du coût.

Questions diverses

- Adeline LANDRY, directrice du foyer logement quitte ses fonctions le 16 septembre et est remplacée par Marie Pascale ROMEDENNE.
- Suite au départ de Catherine HOYER, agent de service au restaurant scolaire, Emilie GRUAND a été recrutée.
- L'Association des Maires donne une information sur les difficultés que rencontrent un certain nombre de communes de l'Hexagone (pour 2011), quant aux montants d'emprunts sollicités et acceptés et les taux et marges proposés.
Un questionnaire est joint afin de recenser les problèmes rencontrés et demander des explications aux banques. Il est clair que les banques se désintéressent du marché devenu pour elle à risques. Elles semblent vouloir beaucoup moins prêter et à des taux très sensiblement plus importants.
- La question est posée sur le devenir du tractopelle de la commune. Une réponse sera apportée lors d'une prochaine réunion.
- La commission finances est fixée le 20 septembre.

Prochain conseil le 11 octobre 2011.

Fait à Mozé sur Louet, le 8 septembre 2011.

L'Adjoint au Maire,
Jean Guy DUGUE